

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 janvier 2016



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme CHARRET-GODARD  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN  
**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. GERVAIS (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DIOUF) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. CHEVALIER (pouvoir MME ERSCHENS)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Commissions de quartier - Règlement Intérieur - Modification

Madame Koenders, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Les commissions de quartier ont été mises en place par la Ville en octobre 2002, conformément aux dispositions de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, dans le but de développer la démocratie participative à Dijon. Elles ont été renouvelées à plusieurs reprises : le 11 octobre 2004, le 15 octobre 2008, le 13 octobre 2011 et le 11 octobre 2014.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 crée la mise en place des conseils citoyens dans l'ensemble des quartiers prioritaires. Un cadre de référence a été transmis par l'État aux villes concernées en juillet 2014. Aussi, il a été ajouté un article au règlement intérieur des commissions de quartier relatif à la mise en place des conseils citoyens dans les quartiers des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche qui a été adopté en conseil municipal le 29 septembre 2014.

Une réflexion a été menée, avec les membres des commissions de quartier des Grésilles et de Fontaine d'Ouche, au cours de l'année 2015, afin d'étudier les propositions d'évolution du présent règlement intérieur permettant de prendre en compte le cadre de référence des conseils citoyens. L'article 13 du

Règlement Intérieur a été modifié, précisé et adopté par les membres des commissions de quartier concernées.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- adopter le règlement intérieur annexé au rapport ;
- 2- m'autoriser à signer le règlement intérieur et tout document à intervenir pour son application.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 53**

**Abstentions : 6**